

La Communauté de Communes recrute

Surveillant de baignade saisonnier (BEESAN)



Par voie contractuel de droit public (saisonnier de 6 mois)

Cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives - catégorie B

La Communauté de Communes Rives de Saône est située dans le triangle Beaune, Dijon, Dole et compte un peu plus de 21000 habitants. Collectivité à taille humaine, elle s'appuie sur un collectif de travail soudé, respectueux et bienveillant.

La Communauté de Communes Rives de Saône a entrepris la rénovation totale de l'espace aquatique Fernand Bonnin qui ouvrira ses portes au public le 4 mai 2024. Piscine découverte, ouverte de mai à septembre, elle accueille un public familial dans un cadre bucolique.

Situé en bord de Saône, l'équipement comprend 1 grand bassin de 50 mètres, 1 bassin d'apprentissage, des tobogans et pentagliss. Venez le découvrir sur notre site internet.

Placé sous l'autorité du chef de bassin, vous ferez partie d'une équipe de 2 MNS et 4 BNSSA.

Missions :

- Assurer la surveillance des bassins, des installations et des utilisateurs dans le cadre du POSS
- Accueillir le public
- Veiller à la sécurité du public, du respect des consignes du règlement intérieur
- Vérifier le bon état des équipements de 1er secours
- Mettre en place et ranger le matériel
- Appliquer les instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire.
- Enseigner la pratique de la natation (tout public, activités aquatiques diverses, ...)
- Contrôler la qualité de l'eau

Profil :

Titulaire du BEESAN, BPJEPS AAN ou diplôme équivalent (obligatoire) et à jour de la révision PSE1, vous appréciez le contact avec les usagers et avez le sens des responsabilités et du service public. Doté(e) de capacités à travailler en équipe, autonome, vous êtes une personne ponctuelle. Emploi débutant accepté

Lieu de travail : Espace aquatique Fernand-Bonnin à SEURRE

Durée du contrat : de 1 à 6 mois sur une période du 4 mai au 29 septembre 2024

Conditions du poste :

Du 04 mai au 30 juin : mercredi A-M et week-ends et jours fériés

Du 01 juillet au 01 septembre : du lundi au dimanche (avec jours de repos)

Du 02 au 29 septembre : mercredi A-M et week-ends

Temps de travail : Temps complet

Rémunération : 1900 € nets + Indemnités de congés payés + une partie des leçons

Adresser lettre de motivation et CV **avant le 29 février 2024**

Sous réf. « MNS-saisonnier », à

Monsieur le Président

15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel BP 67

21250 SEURRE Cedex

secretariat@rivesdesaone.fr